



Ordonnance
du Conseil suisse d'accréditation
**Accréditation de la filière d'études
BSc en Soins infirmiers
de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale**

I. Bases légales

Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE, RS 414.20), et notamment son art. 21, al. 3, et son art. 33 ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 28 mai 2015 pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles (Ordonnance d'accréditation LEHE, RS 414.205.3) ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 29 novembre 2019 sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (RS 414.205.1) ;

Ordonnance du Conseil des hautes écoles du 20 mai 2021 sur l'admission aux hautes écoles spécialisées et aux instituts de niveau haute école spécialisée (Ordonnance d'admission HES, RS 414.205.7) ;

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan, RS 811.21).

II. Faits

La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a déposé une demande d'accréditation de programmes pour sa filière d'études BSc en Soins infirmiers, le 8 janvier 2025.

Par lettre du 7 avril 2025, l'AAQ a informé le Conseil suisse d'accréditation (CSA) qu'elle a admis la filière d'études BSc en Soins infirmiers de la HES-SO à la procédure d'accréditation de programmes, selon la LEHE et la LPSan.

III. Considérants

1. *Rapport et proposition d'accréditation du groupe d'experts*

Le groupe d'experts porte une appréciation très positive sur la filière d'études et recommande de l'accréditer. Il souligne notamment l'orientation pratique de la formation, fondée sur une approche par compétences, ainsi que l'intégration de données probantes et de modèles conceptuels en sciences infirmières. Les étudiants bénéficient d'un encadrement de qualité, de nombreuses mesures de soutien et de périodes de formation pratique bien structurées, organisées en étroite collaboration avec les partenaires de terrain. Les experts saluent également la qualité de la gouvernance pédagogique de la filière, fondée sur un plan d'études-cadre commun, ainsi que les liens étroits entretenus avec les institutions de formation pratique, les praticiens-formateurs, les patients-partenaires et les associations concernées. Ils relèvent aussi les bonnes possibilités de développement professionnel offertes au corps enseignant, soutenu par des dispositifs pédagogiques et technologiques adaptés.

Le rapport identifie néanmoins plusieurs axes de développement. Selon le groupe d'experts, la filière pourrait renforcer ses outils de pilotage et d'évaluation, notamment en suivant les abandons, les diplômés et les indicateurs de gestion. Elle pourrait également poursuivre l'harmonisation et la coordination entre les différents sites afin de renforcer les synergies et la comparabilité des enseignements, ainsi que développer davantage les mécanismes de partage des ressources pédagogiques et scientifiques. Ils formulent également plusieurs recommandations destinées à renforcer l'accompagnement du corps enseignant et à optimiser certains processus liés aux périodes de formation pratique. Au vu de leur appréciation globale, les experts proposent d'accréditer la filière, assortie d'une charge.

- Charge 1 : La filière définit la procédure d'escalade à suivre lorsque les étudiant-e-s signalent des difficultés ou des problèmes dans le cadre de leurs stages, y compris les critères applicables et les mesures à prendre, et la rend transparente pour toutes les parties impliquées.

Modalité de vérification : sur dossier, avec deux experts.

Délai : 18 mois

2. *Appréciation du rapport et de la proposition d'accréditation par l'AAQ*

L'AAQ partage l'avis positif du groupe d'experts sur la qualité de la filière BSc en Soins infirmiers de la HES-SO. Elle souligne notamment la qualité de la formation, son orientation

vers la pratique et les données probantes, ainsi que la solidité de l'encadrement et des liens avec les milieux professionnels.

L'AAQ souligne toutefois la nécessité de renforcer certains outils de pilotage et de suivi, de poursuivre l'harmonisation entre les différents sites et de formaliser la procédure de gestion des difficultés rencontrées par les étudiants durant les stages. Au vu de ces éléments, l'AAQ rejoint le groupe d'experts dans sa proposition d'accréditer la filière, assortie d'une charge.

3. Proposition d'accréditation de l'AAQ

L'AAQ propose au CSA d'accréditer la filière d'études avec une charge.

- Charge 1 : La filière définit la procédure d'escalade à suivre lorsque les étudiant-e-s signalent des difficultés ou des problèmes dans le cadre de leurs stages, y compris les critères applicables et les mesures à prendre, et la rend transparente pour toutes les parties impliquées.

Modalité de vérification : sur dossier, avec deux experts.

Délai : 18 mois

4. Prise de position de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale

Dans sa prise de position du 10 juillet 2026, la HES-SO prend connaissance du rapport du groupe d'experts ainsi que de la demande de l'AAQ. Elle accueille favorablement les conclusions de l'évaluation. Elle remercie le groupe d'experts et l'AAQ pour la qualité de la procédure et des échanges, souligne que la quasi-totalité des standards sont jugés entièrement ou largement atteints, et estime que la charge d'accréditation ainsi que les recommandations constituent des leviers pertinents pour le développement de la filière.

La HES-SO partage les constats formulés et présente les mesures déjà engagées ou prévues pour y répondre. Elle s'engage notamment à formaliser, en collaboration avec les partenaires concernés, une procédure de gestion des difficultés rencontrées en stage, tout en précisant que plusieurs recommandations s'inscrivent dans des projets déjà en cours ou devront être mises en œuvre dans le respect de la gouvernance et des compétences propres aux différentes hautes écoles partenaires.

5. Considérants du Conseil suisse d'accréditation

La demande de l'AAQ est complète et dûment motivée. L'AAQ démontre également que la procédure a été menée conformément à la loi. Le CSA est donc en mesure de prendre une décision.

Il ressort clairement de la demande d'accréditation de l'AAQ, que la filière d'études BSc en Soins infirmiers de la HES-SO remplit les conditions requises pour l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPSan.

Le CSA considère que la charge demandée par le groupe d'experts et reprise par l'AAQ est pertinente. Il la reprend dans la demande d'accréditation, car elle constitue une base pour les mesures que la HES-SO doit prendre afin de remédier à la lacune constatée.

IV. Décision

Se fondant sur les bases légales, les faits et les considérants, le Conseil suisse d'accréditation décide :

1. La filière d'études BSc en Soins infirmiers de Haute école spécialisée de Suisse occidentale est accréditée, sous réserve de la charge suivante :
 - 1.1. La filière définit la procédure d'escalade à suivre lorsque les étudiants signalent des difficultés ou des problèmes dans le cadre de leurs stages, y compris les critères applicables et les mesures à prendre, et la rend transparente pour toutes les parties impliquées.
2. La filière d'études BSc en Soins infirmiers de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale doit présenter au Conseil suisse d'accréditation un rapport sur la réalisation des charges dans un délai de 18 mois à compter de la décision du Conseil suisse d'accréditation, soit jusqu'au 17 mars 2028.
3. Le contrôle de la réalisation de la charge est effectué sur dossier par deux experts.
4. Le Conseil suisse d'accréditation accorde l'accréditation pour une durée de sept ans à compter de la date de la décision, soit jusqu'au 17 septembre 2033.
5. Le Conseil suisse d'accréditation publie la décision d'accréditation sous forme électronique sur www.akkreditierungsrat.ch.
6. Le Conseil suisse d'accréditation délivre un certificat à la filière d'études BSc en Soins infirmiers de Haute école spécialisée de Suisse occidentale.
7. La filière d'études BSc en Soins infirmiers de Haute école spécialisée de Suisse occidentale obtient le droit d'utiliser le sceau « Filière d'études accréditée selon la LEHE & LPSan pour 2026 – 2033 ».

Berne, le 18 septembre 2026

Vice-Présidente du Conseil suisse d'accréditation



Pr Dr Daniela Freisler-Mühlemann

Voie de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les trente jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall.